# CONTRAT FOURNISSEUR

Ce contrat de fournisseur (« Contrat ») est conclu à compter de [Date], entre :

**Tailspin Toys, Inc.**, une société établie en vertu des lois de [État], dont le siège est situé à [Adresse de Tailspin] (« Acheteur ») ;  
et  
**VanArsdel, Ltd.**, une société anonyme établie en vertu des lois de [Pays/État], dont le siège est situé à [Adresse de VanArsdel] (« Fournisseur »).

**PRÉAMBULE**

ATTENDU QUE l’Acheteur souhaite acheter certains matériaux auprès du Fournisseur pour une utilisation dans sa production de petites voitures radiocommandées ; et  
ATTENDU QUE le Fournisseur accepte de fournir ces matériaux dans les conditions prévues par le présent Contrat.

EN CONSÉQUENCE, en tenant compte des engagements et des accords mutuels inclus dans le présent document, les parties conviennent de ce qui suit :

**1. Produits et étendue**

Le Fournisseur doit fabriquer et livrer à l’Acheteur les matériaux décrits dans la **Pièce A** (« Produits ») conformément aux spécifications fournies par l’Acheteur. Le Fournisseur doit s’assurer que tous les Produits sont conformes aux normes de sécurité et de qualité applicables.

**2. Commande et livraison**

2.1. **Bons de commande**. L’acheteur émet des bons de commande spécifiant les quantités, les dates de livraison et les instructions d’expédition. Le fournisseur doit confirmer chaque commande dans les deux (2) jours ouvrables.

2.2. **Conditions de livraison**. Les Produits doivent être livrés FOB à l’établissement de l’Acheteur, sauf accord contraire. Les délais doivent être respectés.

**3. Tarification et paiement**

3.1. **Tarifs**. La tarification des Produits est définie dans la **Pièce B** et reste fixe pour la durée de ce contrat, sauf accord écrit contraire.

3.2. **Conditions de paiement**. L’acheteur est tenu de payer toutes les factures non contestées dans les **30 jours francs** à compter de la date de la facture. Les factures doivent inclure les détails de chaque article et mentionner le numéro de bon de commande approprié.

**4. Durée et résiliation**

4.1. **Durée.** Ce contrat restera en vigueur pendant un (1) an à compter de la date d’entrée en vigueur et sera renouvelé automatiquement pour des périodes successives d’un an, sauf s’il est résilié conformément à cette section.

4.2. **Résiliation sans motif**. Chacune des parties pourra résilier le présent Contrat sans motif, sous réserve de l’envoi d’un préavis écrit soixante (60) jours à l’avance.

4.3. **Résiliation pour motif valable**. L’une ou l’autre des parties peut résilier le présent Contrat immédiatement si l’autre partie commet une infraction sérieuse et ne remédie pas à cette infraction dans un délai de trente (30) jours après réception d’un avis écrit.

**5. Garanties**

Le fournisseur garantie que tous les Produits :

* Sera exempt de défauts matériels et de fabrication pendant une période d’un (1) an après livraison.
* Sera conforme aux spécifications et aux échantillons approuvés par l’Acheteur.
* Sera fabriqué conformément à toutes les lois et réglementations applicables.

**6. Responsabilité et indemnisation**

6.1. **Limitation de responsabilité.** À l’exception des violations de la confidentialité ou des obligations d’indemnisation, aucune partie ne pourra être tenue responsable de dommages indirects, accessoires ou spéciaux.

6.2. **Indemnisation**. Le fournisseur accepte d’indemniser l’acheteur et décharge ce dernier de toute responsabilité face à toute réclamation, perte ou dommages tiers résultant de produits défectueux ou de la violation du présent contrat par le fournisseur.

**7. Confidentialité**

Chaque partie accepte de maintenir la confidentialité et de ne pas divulguer d’informations non publiques reçues en rapport avec ce contrat, sauf si cela est requis par la loi.

**8. Force Majeure**

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d’une absence d’exécution en raison de causes au-delà de son contrôle raisonnable, ce qui inclut les actes de la nature, la guerre, les litiges au travail ou les actions gouvernementales.

**9. Droit applicable**

Ce contrat sera régi par les lois de l’**État de [Choisir l’État, par exemple, New York]** et interprété conformément à ces dernières, sans tenir compte du conflit de lois.

**10. Divers**

10.1. **Intégralité du Contrat.** Cet accord constitue l’intégralité de l’accord entre les parties et remplace toutes les discussions et accords antérieurs.

10.2. **Avenants**. Aucune modification de ce contrat ne pourra être appliquée, sauf si celle-ci est écrite et signée par les deux parties.

10.3. **Attribution**. Aucune des parties ne peut céder le présent accord sans l’accord écrit préalable de l’autre partie.

10.4. **Avis.** Tous les avis doivent être écrits et remis aux adresses énoncées ci-dessus.

EN FOI DE QUOI, les parties ont exécuté le présent accord à la date d’entrée en vigueur.

**TAILSPIN TOYS, INC.**  
Par : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  
Nom :  
Qualité :  
Date :

**VANARSDEL, LTD.**  
Par : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  
Nom :  
Qualité :  
Date :